

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 6 avril 2022

DEL_20220406_20

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

22

24

L'an deux mille vingt-deux, le six avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Laurence FREMINET
Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE – Véronique JULIOT
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX (Départ à 20h54) - Benoît PICHARD
Jean-Pierre LE CROM - Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Patricia L'ECORSIER - Stéphanie BURNEL (départ à 20h20)
Cécile OLIVIER – Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS – David PELON – Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Objet :

Création d'un poste d'adjoint technique titulaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

30 mars 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER

Absents : Christelle POHON – Isabelle GUENEGO - Michel CONANEC Colette GARRIGUES – Alain DESMARS

Mme Patricia L'ECORSIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de la résorption des emplois précaires au sein de la collectivité, et au regard des besoins du service environnement, sur avis favorable des supérieures hiérarchiques, il est proposé de créer, un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet. Cette création de poste permettra à un adjoint technique contractuel, en poste au sein de ce service d'être stagiaire.

Il est proposé au Conseil municipal,

D'approuver cette création de poste et la modification du tableau des emplois,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Considérant la volonté de M. le Maire de résorber les emplois précaires,

Considérant le souhait de M. le Maire de pourvoir répondre au besoin du service environnement,

Considérant l'avis favorable des responsables respectifs,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/04/2022

SLO

ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_20-DE

Considérant l'avis favorable de la Commission administration générale du 21 Mars 2022,

Postes créés	Temps	Service ou secteur	Raison
1 postes d'adjoint technique titulaire	35	Service environnement	Besoin du service et résorption des emplois précaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- **Article 1** : D'acter la création d'un poste d'adjoint technique, au service environnement.
- **Article 2** : De modifier le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac tel que décrit ci-dessus,
- **Article 3** : De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **Article 4** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération

Voix pour	24
Voix contre	
Abstentions	

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le 19/04/2022
ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_20-DE

